

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 51/007/2004 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'EXTRA 50/03 (AMR 51/140/2003 du 25 novembre 2003)

*Avertissement*: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

## PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS (ARKANSAS) Charles Laverne Singleton (h), Noir, 44 ans

---

Londres, le 7 janvier 2004

Charles Laverne Singleton a été exécuté dans l'État de l'Arkansas dans la soirée du 6 janvier 2004. Il avait été condamné à mort en 1979 pour le meurtre de Mary Lou York, poignardée le 1<sup>er</sup> juin de la même année dans l'épicerie où elle travaillait. Charles Laverne Singleton était atteint d'une grave maladie mentale.

Charles Laverne Singleton est le second prisonnier exécuté aux États-Unis depuis le début de l'année. Depuis la reprise des exécutions judiciaires dans ce pays, en 1977, les autorités ont ôté la vie à 887 personnes. Vingt-six de ces condamnés ont été tués en Arkansas.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.  
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels en faveur de cet homme.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*